



Le futur de France Télévisions débattu au Parlement

Les députés et sénateurs doivent trouver une nouvelle équation financière.

PAULE GONZALÉS

AUDIOVISUEL C'est une loi de finances à haut risque pour l'audiovisuel public. Dans les prochains jours, les députés vont débattre sur des points cruciaux alors que le groupe public s'apprête à renégocier ses engagements avec l'État. Le point d'achoppement est le prolongement de la publicité en journée. Certains députés sont aujourd'hui favorables à un maintien sine die, tandis que le gouvernement serait favorable à un sursis de deux ans.

À ce jour, la commission des finances propose un amendement signé par Gilles Carrez, président de cette dernière, et Patrice Martin-Lalande, rapporteur spécial du budget médias, proposant que le prolongement de la publicité soit pour une durée de cinq ans, comme le mandat du président de France Télévisions. Le groupe public redoute ces attermoissements. « *Le pire serait que rien ne soit décidé. Cette incerti-*

tude nous empêcherait de construire un nouveau plan d'affaires. »

Débat sur la redevance

La loi de finances réservera d'autres surprises. Le débat sur la redevance, dont certains souhaitent l'augmentation, devrait ressurgir au Sénat. Pour Patrice Martin-Lalande, qui a obtenu, il y a deux ans, son indexation sur l'inflation - soit chaque année une trentaine de millions supplémentaires -, une nouvelle augmentation n'est pas souhaitable : « *La redevance ne finance plus que six chaînes sur la centaine existante. L'acceptabilité de son augmentation est donc faible.* » En revanche, le rapporteur spécial envisage le remplacement des taxes qui pèsent sur les télécoms et sur les chaînes privées.

La semaine dernière, la Commission européenne a estimé que la taxe qui grève les télécoms était « *incompatible avec le droit européen* ». Pour celle qui concerne les chaînes pri-

vées, Patrice Martin-Lalande n'exclut plus qu'elle soit limitée à 0,5 % de leur chiffre d'affaires publicitaire, voire supprimée. « *Comme nous avons assuré le financement de l'audiovisuel public, nous devons donner aux chaînes privées les moyens de se financer.* » Le député serait favorable à une taxe sur l'électronique grand public. Pour l'État, on en est loin. La diminution de la taxation des chaînes privées dépendra de ce qui sera imposé à France Télévisions. L'entreprise, qui a affiché en 2010 des revenus publicitaires supérieurs aux prévisions, a proposé de réduire, grâce à une charte de déontologie, ses recettes de parrainage d'environ 10 millions d'euros. De même, elle accepte une baisse des crédits budgétaires alloués par l'État, du fait des performances de la régie. En fait, le groupe public envisage de renégocier ses obligations envers la création, qui sont les plus fortes du secteur. ■

« Comme nous avons assuré le financement de l'audiovisuel public, nous devons donner aux chaînes privées les moyens de se financer »

PATRICE MARTIN-LALANDE,
DÉPUTÉ ET RAPPORTEUR
SPÉCIAL DU BUDGET MÉDIAS